

FEU D'ARTIFICE DES FÊTES DE WALLONIE

Information à l'attention des riveraines et riverains

Namur, le mardi 8 septembre 2026

Samedi 19 septembre 2026, le tir du feu d'artifice (à bruit contenu) des Fêtes de Wallonie entraînera des mesures particulières de circulation et de sécurité dans votre quartier, et ce de 21h à 23h.

Afin que le spectacle puisse se dérouler dans les meilleures conditions et en toute sécurité, **il est recommandé aux riveraines et riverains situés dans le périmètre concerné de rester à leur domicile pendant la durée du tir.**

Si vous souhaitez profiter du feu d'artifice depuis l'extérieur, nous vous invitons à **rejoindre les zones prévues à cet effet avant 21h**, avant la mise en place des restrictions de circulation.

Où profiter du feu d'artifice ?

Les meilleurs points de vue sont :

- Le pont de Jambes ;
- L'Esplanade de la Confluence ;
- Le quai de Meuse à Jambes.

⚠ Attention : l'Enjambée sera fermée à partir de 21h45 et inaccessible au public jusqu'à la fin des opérations. Après 21h45, pour rejoindre le centre-ville (Confluence) ou Jambes (place de la Francophonie), il conviendra d'emprunter **le pont de Jambes ou le pont des Ardennes**.

Un périmètre sécurisé autour du lieu de tir

Dans le cadre de l'arrêté de police et afin de garantir au mieux la sécurité du public :

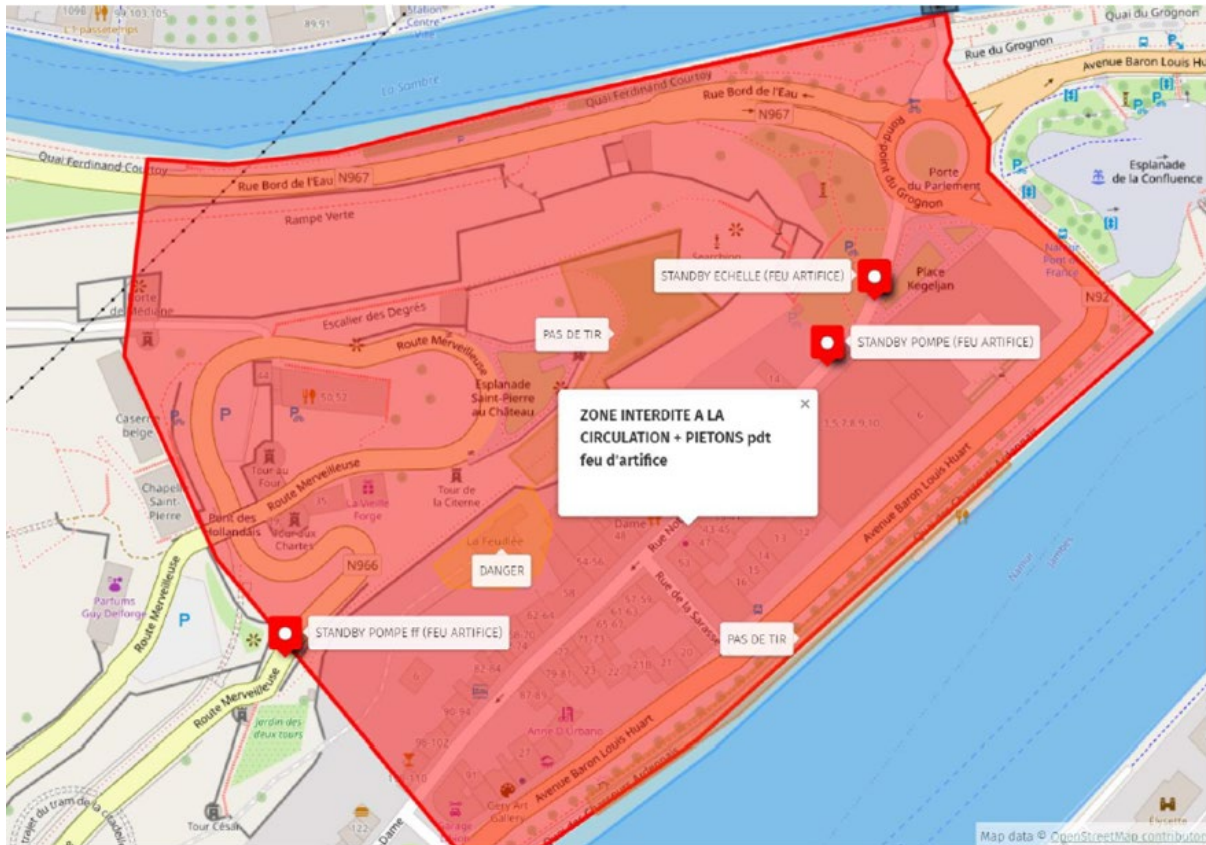
- La circulation des véhicules et des piétonnes et piétons sera interdite de 21h à 23h dans plusieurs rues et quais situés autour du site du feu d'artifice.
- Pendant toute la durée du tir, la zone représentée en rouge sur le plan au verso sera totalement interdite à la circulation des piétons, piétonnes et des véhicules.
- Les terrasses des établissements Horeca situées dans ce périmètre ne pourront pas être occupées pendant le tir.
- Les riveraines et riverains situés dans cette zone sont invités à fermer les tabatières des toitures et à mettre à l'abri les matériaux vulnérables (tentes, auvents, etc.).
- Une attention particulière sera également portée aux différents chemins de la Citadelle situés dans la zone, afin de s'assurer qu'aucun piéton ou piétonne ne s'y trouve pendant le tir.

Ces mesures sont prises afin de garantir la sécurité de toutes et tous pendant le spectacle.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.

Vous trouverez ci-après le détail des mesures de circulation (via le QR code) ainsi que le plan du périmètre concerné, notamment **la zone dans laquelle la circulation piétonne et automobile sera interdite pendant le tir.**

Zone interdite à la circulation piétonne de 21h à 23h le samedi 19/09/26



Retrouvez l'arrêté de police dans son intégralité, ainsi que le plan de mobilité lié aux Fêtes de Wallonie sur www.namur.be

Bon'fiesse a tortos et merci de votre vigilance !